



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

projet de loi santé

Question au Gouvernement n° 1666

Texte de la question

PROJET DE LOI SANTÉ

M. le président. La parole est à Mme Stéphanie Rist.

Mme Stéphanie Rist. Madame la ministre des solidarités et de la santé, dans ma circonscription du Loiret, il faut au moins neuf mois pour obtenir un rendez-vous chez un ophtalmologue ou un rhumatologue ; il faut passer des journées au téléphone pour essayer de trouver un médecin traitant qui puisse prendre un nouveau patient.

M. Laurent Furst. Faites donc venir Macron !

Mme Stéphanie Rist. Cette réalité, nous la connaissons tous et, vous l'avez dit, il y a urgence. Le retard accumulé ces dernières décennies pour répondre au vieillissement de la population, à l'augmentation du nombre de maladies chroniques, au burn out de l'hôpital et aux difficultés d'accès aux soins, est considérable. Le système de santé est à bout de souffle.

M. Laurent Furst. M. Macron n'était-il pas ministre de François Hollande ?

Mme Stéphanie Rist. Il faut entendre tous ces professionnels de santé qui souhaitent de meilleures conditions de travail pour mieux soigner leurs patients, se demandant où est l'humain, où est le patient ?

Face à ce diagnostic, le projet de loi sur la santé, que vous avez présenté ce matin en conseil des ministres, est très attendu.

M. Éric Straumann. Personne n'y croit !

Mme Stéphanie Rist. Il se donne l'ambition de transformer notre système de santé avec la réforme des études médicales pour que les nouveaux médecins aient des profils plus diversifiés, qu'ils soient mieux formés aux relations humaines, capables de s'adapter aux nouvelles réalités, notamment technologiques, et aux besoins des territoires.

M. Thibault Bazin. C'est de la publicité, pas une question !

Mme Stéphanie Rist. Ce projet de loi, c'est aussi une nouvelle organisation des soins, avec plus de coordination et de coopération au service des patients. Enfin, la suppression du numerus clausus, tant attendue, permettra une augmentation réelle du nombre de médecins.

M. Laurent Furst. C'est tout sauf une question !

M. Fabien Di Filippo. C'est du violon !

Mme Stéphanie Rist. Certains sur ces bancs disent à propos de ce projet : c'est trop tard ! c'est trop technique ! c'est trop flou ! Mais la situation actuelle n'est-elle pas le résultat du manque de vision et de courage politique de ces dernières années ?

Il est vrai, madame la ministre, que la suppression du numerus clausus ne portera ses fruits que dans dix ans. Comment dès lors pouvons-nous répondre, à travers ce projet de loi, aux besoins immédiats de nos concitoyens en matière d'accès aux soins ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

M. Sébastien Leclerc. Les urgences sont saturées.

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Je tiens avant tout à saluer votre engagement dans les travaux préparatoires à la transformation du système de santé. En effet, avec Thomas Mesnier, vous avez participé à de nombreux groupes de travail, à de nombreuses concertations, à de nombreuses consultations.

Vous avez raison : nous héritons de décennies de mauvaises décisions.

M. Hubert Wulfranc. Arrêtez !

Mme Agnès Buzyn, ministre. Tous les gouvernements, de gauche comme de droite, ont pris les mauvaises décisions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM. – Exclamations sur divers bancs de l'opposition.)*

M. Laurent Furst. Où était Macron pendant ce temps-là ?

M. Maxime Minot. Heureusement que vous êtes là !

Mme Sylvie Tolmont. Que ferions-nous sans vous ?

Mme Agnès Buzyn, ministre. De 1991 à 2000, moins de 4 000 médecins ont été formés chaque année ! Vous n'avez pas anticipé les besoins, le vieillissement de la population, l'émergence des maladies chroniques... Tout cela n'a pas été pris en considération, pas plus que l'évolution des pratiques professionnelles.

M. Christian Hutin. J'en connais un parmi vous qui a travaillé auprès de Marisol Touraine, et je le dis gentiment.

M. Fabien Di Filippo. Certains membres du Gouvernement ont été membres du cabinet de Marisol Touraine !

M. Pierre Cordier. Deux siègent en effet en ce moment sur les bancs du Gouvernement !

Mme Agnès Buzyn, ministre. Nous sommes par conséquent obligés de transformer radicalement nos organisations pour répondre au désarroi de nos concitoyens. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LaREM.)*

Je sais que ce projet de loi est attendu. Je rappelle qu'il n'est qu'une brique de la transformation en faveur de l'accès aux soins. Notre objectif est de dépasser la simple méthode unique d'incitation à l'installation. Nous proposons un changement de paradigme avec la réforme des études de santé. En effet, nous en aurons les résultats dans une dizaine d'années mais le plan « ma santé 2022 » s'attaque aussi au temps médical accessible : nous allons redonner du temps aux médecins grâce aux assistants médicaux, grâce aux délégations de tâches, grâce aux infirmières de pratique avancée. Nous souhaitons un plus grand décloisonnement entre les professionnels afin qu'ils coordonnent leur action autour des parcours de soins des

malades chroniques. Nous voulons que l'exercice isolé devienne l'exception. Nous voulons renforcer la coopération. (*Brouhaha.*) Nous voulons que le numérique soit un outil pour tous.

M. Sébastien Leclerc. Qui va s'occuper de l'hôpital de Rouvray ?

Mme Agnès Buzyn, ministre. La ligne fixée par le Président de la République en septembre dernier est claire : nous allons restructurer les soins de proximité en faveur d'un meilleur accès aux soins. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Rist](#)

Circonscription : Loiret (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1666

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 février 2019](#)